

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

21 mars 1996 – n° 1250
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Faut-il avoir peur des multinationales?

Le mariage surprise de Ciba et Sandoz rappelle à celles et à ceux qui faisaient encore mine de l'ignorer que la Suisse n'échappe pas à l'économie-monde. Longtemps protégé par un réseau dense d'accords cartellaires, à l'abri d'avantages comparatifs tels qu'une monnaie stable, la paix sociale, un système de formation performant, entre autres, notre pays est maintenant aux prises avec l'impitoyable mécanique de la compétition internationale. Pour survivre dans cette compétition, les entreprises sont condamnées à abaisser leurs coûts et à innover pour conquérir des marchés convoités et améliorer leur rendement afin de satisfaire un capital extrêmement mobile, à la constante recherche du profit maximum.

A ce titre, la naissance de Novartis constitue un signe positif. Les entreprises helvétiques, de réputation plus conservatrices que téméraires, sont donc capables d'adaptation, d'anticipation même. Déjà l'on parle de concentration dans le secteur bancaire.

Reste la face sombre de cette évolution sur laquelle il est difficile de faire l'impasse. Le régime qu'impose la concurrence mondiale se paie au prix fort des nombreux emplois supprimés. Pour une entreprise svelte qui poursuit son dur chemin de combattante efficace, combien de salariés largués sur le bas côté, de villes et de régions privées soudainement de l'oxygène qui les faisait vivre. Prétendre, comme le font les libéraux optimistes, que l'avenir et les emplois restants sont ainsi assurés, relève de la méthode Coué et ne va certainement pas calmer l'inquiétude suscitée par ce régime.

A l'évidence ce mouvement va se poursuivre. Les canuts autrefois n'ont pu empêcher l'apparition des machines à tisser et l'informatique aujourd'hui supprime des emplois dans le tertiaire. Plutôt que de s'attaquer frontalement à ce mouvement, il s'agit de renforcer le contrôle social et politique qui permettra de le civiliser. En vrac et sans prétention à l'exhaustivité, quelques pistes.

Les dirigeants de Novartis ont signalé leur intérêt pour une organisation du travail plus souple qui notamment

laisse place au temps partiel. Voilà une occasion offerte aux syndicats de renouveler leur catalogue revendicatif jusqu'alors trop axé sur la défense des acquis.

On a souligné le rôle prépondérant des marchés financiers qui dictent leur conduite aux entrepreneurs: l'anticipation boursière des gains de rationalisation exige des dividendes correspondants, sous peine de sanction à la baisse (*DP* 1249, La pilule dorée de Novartis). Ce mécanisme ne relève pas de la fatalité. Les principaux opérateurs sur ces marchés ne sont pas de gras capitalistes en haut-de-forme fumant le cigare – selon une imagerie chère à la gauche – mais les caisses de retraite cherchant une plus-value aux sommes énormes qu'elles détiennent. Or cet argent est le nôtre. S'ouvre là un vaste champ d'action de plus en plus prospecté aux Etats-Unis mais encore négligé chez nous. Pourquoi les salariés ne dicteraient-ils pas des conditions de placement aux gestionnaires de leur épargne, par exemple l'interdiction d'acheter les actions d'entreprises qui licencient tout en augmentant le rendement de leur capital? Là aussi, les syndicats ont un rôle à jouer.

Dans le même ordre d'idées, le levier que représentent les consommateurs est trop peu utilisé. La réputation sociale, mais également écologique, des entreprises devient un facteur important de leur succès économique, donc un moyen de pression décisif sur leur comportement.

L'arbre des multinationales ne doit pas cacher la forêt des petites et moyennes entreprises qui constituent l'essentiel du tissu économique et des emplois existants et futurs. De la mise à disposition de capital-risque à une collaboration plus soutenue avec les Hautes écoles en passant par une simplification des procédures administratives et un allègement des contraintes réglementaires, la liste est longue des incitations indispensables à une revitalisation de l'économie helvétique. Des magistrats et des parlements qui ont exprimé leur préoccupation à l'occasion de la fusion bâloise, tout le monde attend maintenant des actes. JD

Le grand écart

L'enjeu: trouver 210 à 250 millions d'ici deux à trois ans

(ag) Jusques à quand... Nouvel épisode de la comédie d'Etat. Quel art du coup de théâtre! Chacun croyait *finita la commedia*. La démission de P.-F. Veillon relance le spectacle, les éditorialistes, les pages spéciales, la télévision, la radio. Il y aura élection, du gauche-droite, avec peut-être du gauche-gauche et du droite-droite.

Il y a pourtant une réalité: une situation financière désastreuse. Elle ne sera pas redressée sans effort, car une embellie de la conjoncture ou une reprise de l'inflation, gonflant les recettes, ne sont pas prévues par les météorologistes. Et si l'on peut diverger sur le degré souhaitable d'autofinancement, il y a un premier objectif que personne ne conteste: cesser de financer le budget de fonctionnement par l'emprunt. Or, pour 1997, on sera loin du compte, car la réforme fiscale n'est pas encore sous toit et personne ne sait ce que cachent les mesures complémentaires annoncées. Il y a donc un écart absolu entre le feuilleton et la réalité.

Un programme minimum

En décidant les rocamboles, le Conseil d'Etat voulait se remettre au travail en marginalisant P.-F. Veillon. Pour les deux conseillers changeant de département, l'opération était la preuve sinon d'un esprit de sacrifice, du moins d'un dévouement civique. Mais chacun observait que l'opération serait vaine, sans un accord sur un programme minimum assumé devant les groupes et les partis, ce programme comportant les mesures d'économies et de recettes avec leur échéancier. La planification présentée en décembre 1995 n'était pas réaliste; on s'étonne d'ailleurs que

le Conseil d'Etat ait pu l'accepter.

L'étude d'une meilleure organisation du Conseil d'Etat pourrait compléter ce programme minimum, ainsi que les projets essentiels portés par un Département, car contrairement à ce que certains imaginent de l'extérieur, il s'est fait aussi du bon travail.

Le programme financier, qui est prioritaire, ne peut pas attendre. Il doit y avoir des recettes nouvelles, dès 97. Des économies sont aussi inéluctables. L'enjeu, trouver 210 à 250 millions d'ici 98-99.

Aller jusqu'au bout

Si cet accord est négocié, puis annoncé aux citoyens, l'élection partielle ne changera pas la donne. Le nouvel élu, qu'il soit de droite ou de gauche, ne renversera pas la majorité qui se sera mise d'accord sur le programme minimum de redressement. En revanche, sans cet accord, on risque, suivant le résultat de la partielle, un Conseil d'Etat de gauche confronté à un Grand Conseil majoritairement à droite, ou un Conseil d'Etat renforcé à droite et voulant faire une politique musclée, avec les risques évidents d'affrontement au sein du Conseil d'Etat, et l'opposition des associations professionnelles manifestant dans la rue ou sur les lieux de travail.

Le Conseil d'Etat doit aller jusqu'au bout de la démarche, amorcée par la rocade; elle était prévue sans élection partielle, elle reste valable avec l'élection partielle. Elle consiste à dire comment il atteint l'objectif premier: ne pas emprunter pour les dépenses ordinaires. Cette concertation et cette prise de responsabilité doit être antérieure et supérieure à l'élection partielle. ■

La réforme fiscale

(ag) La réforme fiscale vaudoise mise en consultation a deux ambitions: moderniser la loi d'impôt et permettre l'obtention de nouvelles recettes.

Une opportunité se présente, l'adaptation à la Loi fédérale sur l'harmonisation fiscale. Les cantons ont jusqu'en 2001 pour procéder aux aménagements nécessaires. Il se trouve que des dispositions spéciales, des faveurs locales, devront disparaître: l'imposition des actions des entreprises vaudoises et celle des immeubles. Vu la situation des finances, il est logique que le canton s'adapte au droit fédéral avant l'ultime délai: plusieurs dizaines de millions sont en jeu. Mais déjà s'amorcent des combats retardataires faisant passer l'intérêt privé avant l'intérêt public. Certains contestent l'applicabilité du

droit fédéral.

Pour ceux qui auraient des doutes, voici le témoignage d'un juriste, en son temps adversaire de la loi fédérale.

«Dans le canton de Vaud, le fisc admet des déductions pour les actions vaudoises et les livrets d'épargne, appartenant à des mineurs. En outre, les immeubles sont imposés à 80% de la valeur fiscale.

Les règles d'impôt sur la fortune du projet de loi d'harmonisation mettent fin aux mesures du législateur vaudois» (Philippe Pidoux, 1985).

D'autre part, il semble incontestable que l'initiative libérale défiscalisant l'épargne est contraire, par les conditions mises au droit à la déduction, au droit fédéral, voire à la Cons-

Le néocolonialisme helvétique

Les cantons alpins ont marqué un point important: l'augmentation de la redevance hydraulique, acceptée par le Conseil des Etats, devrait leur rapporter 130 millions de francs supplémentaires par an. Reste à passer le cap plus difficile du Conseil national.

REPÈRES

La redevance hydraulique est une taxe que doit payer le bénéficiaire d'une concession pour l'usage privé d'un bien public. Mais les collectivités publiques ne peuvent fixer librement le montant de cette taxe; la limite maximum – actuellement 54 francs par kilowatt de puissance brute – est prescrite par le droit fédéral. Si la révision législative est acceptée dans la version du Conseil des Etats, cette taxe passera à 80 francs, soit 400 millions par an.

(jd) S'il est une tare qu'on ne peut imputer à la Suisse, croit-on, c'est bien le colonialisme. Pas de conquêtes territoriales helvétiques de par le vaste monde, pas de liens privilégiés avec les colonies d'autrefois aujourd'hui indépendantes, mais souvent de fait sous la coupe économique des anciennes métropoles. Oubliés les bailliages communs et autres pays sujets de la Confédération helvétique – Vaud, Argovie, Leventine, Valteline. Très vieille histoire que tout cela, depuis longtemps recouverte par les images d'Épinal du fédéralisme égalitaire.

Aussi le choc fut grand, la semaine dernière, au Conseil des Etats. Des sénateurs représentant les cantons alpins ont osé comparer la limitation imposée par le droit fédéral à la redevance hydraulique à un instrument colonialiste. Grâce à cette limitation,

la Suisse urbaine et industrielle peut piller en toute impunité leur seule richesse naturelle, l'eau, au grand profit des sociétés d'électricité et des consommateurs. Si les cantons et les communes pouvaient librement fixer le montant de cette redevance, en fonction de l'offre et de la demande, ils encaisseraient 2 milliards par an et non 170 millions comme aujourd'hui.

Il faut bien reconnaître quelque pertinence aux arguments-choc de la Suisse alpine. Si le prix de l'électricité est relativement élevé dans notre pays, c'est d'abord parce que producteurs et distributeurs jouissent d'une confortable situation de monopole. Et ce mécanisme pervers qui consiste à sous-payer les collectivités locales pour l'usage privé de leurs eaux, tout en leur venant en aide par des subventions, n'est pas sans rappeler l'échange inégal qui prévaut dans les relations entre pays riches et pauvres.



titution. De surcroît, la baisse des taux d'intérêt obtenue par le seul jeu du marché lui a enlevé sa justification première.

Enfin il faut parler du quotient familial. Jean-François Leuba, ancien conseiller d'Etat, en a pris la défense dans un article virulent, régressif et agressif. Il estime que si le quotient familial est plus favorable aux hauts revenus qu'aux revenus modestes, c'est en raison de la progression de l'impôt, qui amplifie l'effet de tout correctif. Tel n'est pas le cas du quotient familial qui, lui, casse carrément la progression, en imposant par exemple un revenu de 250 000 fr. au taux de 89 000 fr. Le gain est considérable. Or, lorsqu'il s'agit de déductions pour enfants, il est nécessaire de s'interroger sur la légitimité d'un système qui accorde au père riche, pour ses enfants, plusieurs milliers de francs d'allègement et au père pauvre quelques centaines, voire dizaines de francs.

Si le système ne pouvait être révisé immédiatement, ce qui demeure toujours souhaitable, une mesure provisoire pourrait être prise: poser à la fois un plancher et un plafond. L'application du quotient familial ne saurait entraîner une déduction inférieure à ..., ni supérieure à ... Le plafonnement, notamment, facile à introduire, corrigerait les excès du système, qui donne plus aux riches qu'aux pauvres.

Le plafonnement, de surcroît, conforterait les recettes de la réforme fiscale, dont on devrait impérativement attendre 90 à 100 millions dès 1997. ■

Responsabilité montagnarde

Rappelons tout de même pour mémoire, puisqu'aucun conseiller aux Etats n'a cru bon de le faire, la lourde responsabilité de la classe politique des cantons de montagne. Cet échange inégal, elle l'a cautionné au cours des dernières décennies en acceptant trop facilement les conditions des sociétés d'électricité: face à l'espoir d'un poste d'administrateur, l'intérêt public n'a pas toujours fait le poids. Un certain Nello Celio, récemment décédé et unanimement loué, s'est particulièrement distingué à cet égard en signant, au nom du Conseil d'Etat tessinois, des contrats léonins pour son canton.

Ce n'est donc que justice si aujourd'hui la Suisse du plateau contribue modestement – renchérissement de 1,7% du prix de l'électricité d'origine hydraulique – à rééquilibrer les rapports entre propriétaires de la matière première et utilisateurs.

Regrettons toutefois que ce problème soit traité de manière isolée. Car le contentieux entre la plaine et la montagne ne se limite pas à ce seul objet. Si la Suisse urbaine reconnaît les droits légitimes de la Suisse alpine à valoriser ses ressources naturelles, cette dernière ne doit plus faire obstacle à la ratification de la Convention des Alpes. Pas plus qu'elle ne pourra justifier son opposition au projet de nouvelle péréquation financière que Kaspar Villiger vient de présenter. Il y avait là matière à vaste négociation. Domage que la Confédération en traite les différents éléments en ordre dispersé. ■

Bien plus qu'une charte-alibi

La Convention des Nations Unies, ratifiée par le Conseil des Etats, s'ajoute aux nombreux traités internationaux dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Mais à quoi sert-elle vraiment?

REPÈRES

Les citations sont tirées du *Message du Conseil fédéral relatif à la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. La Convention doit encore être approuvée par le Conseil national pour que la ratification de la Suisse soit valable.

(vb) Outre ses aspects classiquement politiques et sociaux, la Convention reflète de façon courageuse les avancées féministes, en stipulant que «la discrimination à l'égard des femmes, le principe d'égalité et l'amélioration de la situation de la femme s'étendent à tous les domaines de la vie» (*Message du Conseil fédéral*, 23 août 95). La cause des femmes a aussi fait son chemin au Conseil de l'Europe, qui a adopté une série de résolutions et de recommandations relatives «à la discrimination dans le langage» ou à «la violence exercée dans la sphère privée». Ce sont là typiquement deux thèmes, qu'on retrouve dans la Convention, portés par le mouvement féministe occidental et qui suscitent bien évidemment des réserves dans certains pays. La Convention a dû faire des concessions aux pays musulmans qui, sinon, risquaient de ne pas la ratifier. Ainsi beaucoup d'entre eux ont fait des réserves quant à la compatibilité de certains aspects de cette charte avec la Sharia.

Quotas pas exclus

L'influence des femmes s'inscrit également dans l'élan vers les *positive actions*, bien présentes dans le texte de l'ONU. En effet, dans son article 4, la Convention admet «les mesures spéciales à caractère temporaire visant à mener plus rapidement à l'égalité». La Convention n'exige pas l'instauration de quotas, mais si l'on se réfère à l'un des articles en particulier, «de telles mesures ne seraient pas contraires à la Convention».

En matière de violence, et bien que la Convention des Nations-Unies ne traite pas expressément du sujet, ce que certaines femmes ont dénoncé (voir DP 1219), le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, (CEDAW, sigle anglais) a fait des recommandations. Il cite les châtements corporels, les viols conjugaux, les assassinats de nourrissons, de fillettes, les mutilations, les incestes, le viol, le harcèlement, la prostitution, le travail forcé, la pornographie. Il évoque également la violence étatique (dans les conflits armés, dans le cadre d'arrestations et de détentions).

Universelle, cette Convention représente-t-elle davantage qu'une charte-alibi? Sans aucun doute. La Convention est «juridiquement contraignante» pour les Etats, bien que «non directement applicable». Toutefois, en ce qui concerne notre pays, «il ne peut être exclu que le TF déclare directement applicables» certaines parties de la Convention. En effet, dès son approbation, elle fera partie de

l'ordre juridique suisse.

Les Etats ont l'obligation de condamner toute forme de discrimination (directe, indirecte, effective, publique, privée), qu'ils doivent «poursuivre avec tous les moyens appropriés et ce, sans retard». Le recours aux tribunaux nationaux est obligatoire. Enfin, une procédure internationale de contrôle est prévue.

Dans le processus de ratification, notre pays émet trois réserves: le nom de famille (système patrilinéaire) ne respecte pas le principe d'égalité; les femmes dans l'armée ne peuvent y exercer un engagement armé; dans certains cas le contrat de mariage peut écarter le régime commun (égalitaire) au profit du régime ancien, contenant des discriminations directes.

La marche vers l'égalité s'accélère aujourd'hui en Suisse, par l'accession des femmes aux parlements, et surtout aux exécutifs, par la mise en vigueur d'une législation (Loi sur l'égalité) et de mesures fédérales antisexistes, tant dans le domaine du travail que des assurances sociales, où il reste du pain sur la planche.

L'un des derniers refuges de l'éthique

Symbole, véhicule de légitimation, la Convention se heurte pourtant à la réalité socio-économique. Aujourd'hui, les femmes paient le plus lourd tribut au chômage (il y a, en chiffres absolus, un petit peu moins de chômeuses que de chômeurs, mais on oublie que seulement 58% des femmes sont actives professionnellement, contre près de 100% des hommes, occupés essentiellement à plein temps). Aujourd'hui, les bureaux de l'égalité, dans certains cantons, ferment, pour cause de crise des budgets publics. Aujourd'hui, les femmes représentent une grosse partie des citoyens les plus pauvres.

Et, last but not least, la lutte pour la dignité du corps de la femme apparaît comme un combat d'arrière-garde, relégué au rang de morale obsolète, dans le marché libre où seuls les stimuli (faire vendre) ont valeur de référence. Ainsi la télé alémanique fait un tabac avec le portrait d'une OS du porno et tel quotidien européen et branché s'étend toute une pleine page sur le *string* (avec photo esthétisante de femme en posture de soumission).

Que peut la Convention et son Comité, qui dénonce honnêtement «la propagation et la représentation de la pornographie et d'autres formes de commercialisation des femmes en tant qu'objet sexuel (...), tendant à augmenter la violence contre les femmes»? ■

Pour un centre de management public

Le canton de Vaud avec Bossard, Genève avec Arthur Andersen; pour réorganiser, économiser, moderniser, il est devenu banal de faire appel aux consultants, avec des résultats d'ailleurs fort variables. Tout se passe comme si les pouvoirs publics ne trouvaient pas en eux-mêmes la capacité de conduire des opérations de changement.

(jg) Il est pourtant un domaine, celui de l'éducation, où nos administrations ont su se donner les moyens de la réflexion et de l'action. La tradition pédagogique est certes ancienne en Suisse et il est aisé de s'y appuyer. Dans les années 60 et 70, les cantons romands ont créé des centres qui ont regroupé d'importantes forces intellectuelles: recherche pédagogique et recherche sociologique à Genève, Centre vaudois de recherche pédagogique à Lausanne, Institut romand à Neuchâtel. La création de ces centres a correspondu à un moment pivot, au basculement des méthodes pédagogiques intervenu il y a 25 ans. Les effectifs y sont souvent importants, plusieurs dizaines de personnes à Genève.

Aujourd'hui, nous sommes aussi à une époque charnière, mais cette fois ce sont les techniques de management et les modes d'organisation qui sont en cause. La nouvelle gestion publique en est l'emblème et les pouvoirs publics se retrouvent démunis... La Suisse romande a pourtant un atout, l'existence de l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique). Mais cette institution, orientée vers l'enseignement et la recherche, n'a pas joué un rôle de support de réflexions et de réformes auprès des pouvoirs publics. Des désaccords criants s'y sont d'ailleurs manifestés autour de la nouvelle gestion publique.

Il serait donc temps de réaliser à une échelle modeste, dans le domaine du management, ce qui fut accompli, avec une ampleur plus vaste, dans le monde de la pédagogie.

Nous proposons la création d'un Centre romand du management public, financé par les cantons et les grandes villes, dont la mission principale est d'apporter des ressources intellectuelles autour de projets de réforme et de modernisation de l'administration. Ce centre accomplirait une bonne partie des travaux aujourd'hui dévolus aux consultants.

Une telle institution devrait garder une taille limitée, pas plus de 5 à 6 salariés, avec une secrétaire, des locaux réduits au minimum, pas de bibliothèque – l'IDHEAP et les universités ont tout ce qu'il faut – ni vaste salle de conférence, les réunions se font chez les clients. Le profil des collaborateurs devrait être diversifié: ancien consultant, cadre de l'administration, jeune diplômé de peu d'expérience.

Il est aussi aisé de définir ce que ce centre

ne doit pas être! Il n'est pas destiné à servir de point de chute pour caser un fonctionnaire méritant, ni de lieu confortable pour achever une thèse de doctorat. Inutile de rénover à grands frais des locaux prestigieux, les surfaces commerciales à prix raisonnable ne manquent pas dans nos villes.

Ce centre doit s'occuper exclusivement d'actions auprès des administrations. Un lien pourrait exister avec le monde universitaire à travers la présence d'un représentant de l'IDHEAP dans le conseil. Trois orientations principales peuvent être retenues: tout d'abord la réalisation de travaux équivalents à ceux accomplis par les consultants, ensuite une *veille technologique*, comme aiment dire les Français, autrement dit être à l'affût de tout ce qui se fait de neuf dans les administrations suisses et étrangères. Enfin, lorsqu'un exécutif fait appel malgré tout à un consultant, jouer le rôle d'intermédiaire, de représentant des pouvoirs publics auprès du conseiller extérieur.

On peut estimer le coût de cet Institut à environ un million par année. En répartissant cette somme entre plusieurs grandes villes et cantons, ce ne serait certainement pas cher payer pour un apport dont certaines affaires récentes laissent à penser qu'il ne serait pas inutile! ■

Oublié...

(cfp) A la suite de la grève générale de 1918, les Chambres fédérales admirent, en 1920, une réduction à 48 heures de la durée légale du travail. Malgré un référendum de la droite, la modification de la loi fut acceptée par la majorité des électeurs. Or, prenant prétexte de la crise économique, le député paysan (UDC) argovien Abt fit adopter une motion, en 1921, en vue de prolonger à nouveau la durée légale du travail. Ce qui fut fait par une nouvelle loi à laquelle les milieux syndicaux donnèrent le nom du conseiller fédéral Schulthess. Les Chambres votèrent le projet. Mais le référendum de la gauche recueillit plus de 200 000 signatures (il y avait des militants à l'époque). Enfin, le 17 février 1924, la loi visant à prolonger la durée du travail fut rejetée par 436 180 voix contre 320 668. La Lex Schulthess fut ainsi enterrée.

Réaliser des travaux équivalents à ceux accomplis par les consultants

L'INVITÉ DE DP

Effets pervers de la redistribution

L'iconoclasme n'est pas précisément ce que l'on attend des documents souvent ronflants d'une organisation internationale comme la Banque mondiale. Mais cette fois-ci, ses experts s'en donnent à cœur joie. Dans leur rapport sur la crise des systèmes de retraites à travers le monde, ils ne ménagent pas les vaches sacrées, ni de droite, ni de gauche, et les différents pays sont montrés du doigt.

BEAT KAPPELER

économiste, journaliste indépendant

RÉFÉRENCE

Averting the Old Age Crisis, A World Bank Policy Report, Oxford University Press.

Ainsi la Suisse est épinglée pour son deuxième pilier. L'existence de ce pilier est saluée, il est vrai, par la Banque mondiale, fervente partisane des deux, voire des trois piliers. Mais la rentabilité du deuxième pilier suisse depuis 1980 a été la plus basse de tout le monde industrialisé. A une rentabilité moyenne de 9,2% entre 1980 et 1985, la Suisse ne peut opposer qu'une rentabilité de 2,7% seulement, et à celle, moyenne, de 3,8% entre 1970 et 1990, qu'un maigre pourcentage de 1,2%. On ne s'étonne pas de la proposition des experts: libérer les deuxièmes piliers des différents pays des restrictions de placement. Car ce ne sont pas seulement les taux d'intérêt, traditionnellement bas, en Suisse, qui sont responsables de cette inefficience, mais la faible part placée en actions.

Les pays en voie de développement présentent souvent des taux de performance négatifs des fonds investis. Ainsi, après déduction de l'inflation, la rentabilité des fonds de vieillesse au Pérou était de moins 37% par an, entre 1981 et 1988, et la Turquie arrivait à anéantir le capital des futurs retraités à raison de 24% par an. La Suisse ne doit pas se comparer avec ces expériences, bien sûr, mais avec ses pairs, avec la Grande-Bretagne par exemple, dont les fonds avaient une rentabilité quintuple de ceux de la Suisse pendant les périodes mentionnées.

Promesses dévaluées du premier pilier

Les conclusions les plus inattendues – tant pour le département de Ruth Dreifuss que pour le groupe de Pury – se trouvent dans l'étude du premier pilier des différents pays. Les experts de la Banque mondiale ont découvert une loi inaliénable, à savoir que chaque système de redistribution vieillit mal. Aucun des systèmes étudiés ne paie aujourd'hui ou ne paiera dans le futur ce qu'il promettait au début, parfois c'est plus, parfois c'est moins. Ces systèmes tendraient vers «la manipulation stratégique» de la part des politiciens, disent ces iconoclastes. Ainsi la rentabilité des primes payées par une génération prenant sa retraite 25 ans après l'instauration du système est de 9 à 10 pour-cent, mais les générations passant à la retraite 45 ans après voient la rentabilité baisser à 2 ou 3 pour-cent. Les experts sont formels: les travailleurs actifs aujourd'hui auraient tout intérêt à s'assurer uniquement dans des fonds accumulant le capital. Ces calculs intergénérationnels sont donc très corrosifs, et on peut entrevoir que des générations de jeu-

nes contribuables toucheront même beaucoup moins que ce par quoi ils y contribuent. En Suède, les générations nées à partir de 1940 ne toucheront plus que 60% de leurs contributions totales. L'Office fédéral des assurances sociales en Suisse s'obstine à ne pas calculer ces effets intergénérationnels. A-t-on peur d'une rébellion des «jeunes» quinquagénaires? La Banque mondiale recommande explicitement de faire ces calculs, «car ces systèmes ne produisent point l'effet voulu».

Pire même, en fonctionnant tout à fait normalement aujourd'hui, les systèmes de redistribution ne sont pas des péréquations idéales, qui prendraient aux aisés pour donner aux pauvres. Robin des Bois faisait mieux. Souvent, ces systèmes prennent aux pauvres pour rendre heureux les riches. D'ailleurs des études du professeur René Frey de l'Université de Bâle prouvaient déjà, il y a dix ans, qu'en Suisse, les hommes célibataires et pauvres payaient les rentes des femmes aisées. Mais l'intérêt de le savoir ne fut pas énorme à l'époque.

Faible solidarité interclasses

En général, selon l'étude de Washington, la redistribution entre riches et pauvres à l'intérieur de chaque génération est minime, malgré toutes les formules appliquées, comme celle des rentes différenciées. Car les classes aisées entrent plus tard dans la vie active et vivent plus longtemps. La différenciation des rentes proportionnellement aux gains obtenus pendant la vie active restreint la redistribution à son tour. En plus, les études nationales disponibles montrent des redistributions «capricieuses» des ménages à deux revenus vers ceux d'un seul, et des femmes actives professionnellement vers les femmes au foyer. Dans beaucoup de pays, les ménages ayant besoin de deux revenus et les femmes au travail sont plutôt pauvres. La non-taxation des contributions bénéficie également aux revenus élevés. Et la faille la plus gênante nous attend encore: si le revenu national est en perte de croissance, les jeunes travailleurs à revenu modeste vont à coup sûr devoir couvrir les rentes promises aux gens ayant bien gagné pendant les années fastes de l'après-guerre.

Les recommandations des experts ne peuvent plus surprendre. L'AVS ne doit pas promettre des rentes plus importantes aux classes moyennes que le montant de leurs contributions probables. Une pension unique et mini-

COURRIER

Réforme de l'apprentissage

Un lecteur revient sur la question de l'apprentissage (DP 1247, 29.2.96), et rappelle une motion parlementaire vaudoise, qui allait déjà dans le sens d'une réforme nécessaire.

«Ni le constat de la déchéance, ni les remèdes proposés ne sont nouveaux. En effet, Christiane Bolanz-Favre, alors députée socialiste, a développé au cours de la séance du Grand Conseil vaudois du 1^{er} mai 1989 une motion pour une amélioration des conditions d'apprentissage. Son développement (qu'il vaudrait la peine de relire) contient une analyse plus poussée des causes du dysfonctionnement de l'apprentissage et préconise davantage de mesures à prendre que votre article. La motion de Christiane Bolanz-Favre (qu'à ma connaissance vous n'avez même pas mentionnée) a eu un sort inattendu: combattue par les représentants inconditionnels de n'importe quel patronat à droite, ridiculisée avec paternalisme par M. le Conseiller d'Etat Jacques Martin, mal soutenue et même combattue par des député(e)s socialistes – et en dépit des conclusions de la commission ad hoc – elle a été enterrée «définitivement» dans la séance du Grand Conseil du 13 septembre 1989. L'argument principal contre la prise en considération a été la promesse que la nouvelle loi sur la formation professionnelle de 1992 (alors en préparation) réglerait tous les problèmes soulevés par Christiane Bolanz. Qu'elle ne l'ait pas réalisé (en dépit de nouvelles promesses de M. Martin dans une réponse à une nouvelle interpellation de notre camarade du 7 septembre 1992) est bien démontré par votre article de février 1996. Le temps passe et rien n'est fait. En toute logique Christiane Bolanz-Favre n'a pas été réélue en 1994.

En plus des améliorations proposées dans votre article (amélioration de la formation dite théorique des apprenti(e)s et de leur culture générale, stages obligatoires des apprenti(e)s dans d'autres entreprises), Christiane Bolanz-Favre avait demandé en 1989: formation (et recyclages) des maîtres d'apprentissage, cours d'introduction à l'apprentissage pour tous les

●●●

male s'avère meilleure que des rentes différenciées selon le revenu antérieur. Les contributions devraient être faites sans limitation de revenu (ce point est réalisé en Suisse pour les revenus du travail). Si tous les citoyens sont bénéficiaires, on devrait financer le système plutôt par des impôts que par des contributions. Sinon, le système est instable ou peu social. Si les promesses contenues dans les mécanismes de redistribution étaient recalculées en tant que dette nationale implicite, cette dette publique triplerait pratiquement partout.

Le titre de l'étude est significatif: «Eviter la crise des personnes âgées». A bon entendeur, salut. ■

apprenti(e)s, prolongement des vacances des apprenti(e)s, renforcement des commissions d'apprentissage, introduction de «journaux de travail» individuels pour chaque apprenti(e), rémunération équitable du travail fourni par les apprenti(e)s et surtout création de passerelles véritables entre l'apprentissage et l'instruction supérieure, voire universitaire. Même à l'époque des rêves de HES, ces postulats gardent toute leur valeur». ■ Georges Peters, Lausanne

En coulisses...

Malgré son langage carré, Christoph Blocher a récemment séduit le gratin rassemblé à Zurich par la Chambre de commerce USA-Suisse, avec son idée d'adhésion à l'ALENA (cf édito DP 1246). La représentante de l'Office fédéral concerné a eu beau dire que ce rapprochement formel n'ajoutait rien au vécu des affaires, les quelque 250 managers, juristes et consultants présents ont applaudi celui qu'on sous-estime en le considérant comme un «tribun du peuple».

Où en est la gauche? Bonne question posée dans le dernier numéro de la *Rote Revue* qui tient lieu de publication théorique du Parti socialiste. Peter Bodenmann reprend sa théorie triomphaliste du «rien d'autre à gauche que le PS», ce qui lui vaut plusieurs volées de bois rose de la part de camarades allemands moins avides de succès médiatiques ou, à l'instar de Micheline Calmy-Rey, plus sensibles à la présence d'alliés-rivaux dans les parages de la social-démocratie.

Hebdomadaire des gauches allemandes, la *Wochenzeitung* ne figure pas dans les salons de lecture des clubs d'investisseurs. Ses rédacteurs n'auront donc pas manqué d'être surpris, flattés et sans doute un peu fâchés de retrouver une pleine page reproduite dans la revue de presse bi-hebdomadaire de la BNS. Avec une très belle enquête sur le sort des fameux 125 milliards de dollars réclamés – en vain – à l'Etat du Tessin pour une ténébreuse affaire bancaire remontant aux années soixante.

Pour la première fois dans l'histoire de la «démocratie» coopérative façon Migros, deux directeurs ont failli ne pas être reconduits dans leurs fonctions. Cette peu glorieuse première, ils la doivent bien sûr aux 500 millions égarés dans l'aventure autrichienne. Dans les années septante, ni l'échec du quotidien *Tat* ni le mouvement «M-Renouveau» n'avaient entraîné une sanction comparable aux élections internes.

Privé des honoraires d'ABB et de BBC (Fr. 900 000 au total), David de Pury n'est pas encore sur la paille: il lui reste les conseils d'administration de Nestlé (Fr. 250 000), de la CS Holding, de la Zurich-Assurances, etc, pour un revenu supérieur à un demi-million. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédactrice:

Valérie Bory (vb)

Ont également collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Beat Kappeler

Composition et maquette:

Valérie Bory, Françoise

Gavillet

Secrétariat: Murielle Gay-

Crosier Marciano

Administrateur-délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

Abonnement annuel:

85 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

Le trousseau de Novartis

(ge) Soit une nouvelle molécule qui, au laboratoire, bloque une protéine synthétisée lors de la prolifération de cellules cancéreuses. Sera-t-elle le médicament anti-cancer du futur? Réponse dans dix ans, et 200 à 300 millions de francs plus tard. La firme qui le montrera en premier sera assurée d'un revenu confortable (chiffré en milliards), la seconde rentrera peut-être encore dans ses frais, les autres n'auront rien. Mais combien vaut cette molécule au départ, alors que tout est incertain? Plus de deux milliards de francs, comme le montre une histoire récente: nous sommes en novembre 1994; d'un côté, Ciba, dont le catalogue de molécules s'essouffle, mais qui dispose d'un trésor de guerre d'environ huit milliards; de l'autre Chiron, compagnie californienne, capitaux propres de 556 000 dollars, mais qui venait de dépister une molécule impliquée peut-être dans les métastases. Ciba acheta Chiron corps et biens pour la somme sus-mentionnée.

La fusion des deux géants suisses s'inscrit, à mon avis, dans cette même logique: la force financière compensera largement le manque de créativité. Il s'agit d'être suffisamment riches pour racheter, les premiers, les compagnies prometteuses et leur gamme; Ciba, Sandoz et Roche constituent déjà l'investisseur le plus important dans la biotechnologie - américaine ! -, plus de sept milliards de dollars investis, bien que ce secteur soit déficitaire (déficit estimé à 4.6 milliards de dollars pour 1996). Les géants suisses investissent donc aux U.S.A. pour la rentabilité à long terme, ayant implicitement reconnu que c'est là-bas que l'atmosphère est la plus propice à la création. Les raisons en sont multiples: interpénétration des universités et de l'industrie, «agressive science», c'est-à-dire une science qui dès le départ cherche l'utile, universités et entreprises moins hiérarchisées, compétition implacable, réservoir immense de scientifiques...

Les produits phares de Ciba/Sandoz ont

«eu payé, mais ne payent plus» (voir tableau). A l'exception du Sandimmun (cyclosporine, un immunosuppresseur), dont les applications vont croissant et dont le chiffre d'affaires ne sera menacé que le jour où les cochons auront été suffisamment humanisés (immunologiquement) pour que la transplantation des organes des suidés transgéniques vers l'homme ne nécessite plus d'immunosuppression.... Lors des fiançailles, Sandoz a d'ailleurs monnayé au prix fort son léger plus dans le catalogue des molécules.

Faillite intellectuelle malgré une santé financière éclatante: après des années de recherches intenses, Ciba introduit en 1991 le patch de nicotine (Nicotinell), censé aider au sevrage des fumeurs. Le marché était estimé à près d'un milliard de dollars par an (y inclus la machouille à la nicotine mise au point par un concurrent suédois, Pharmacia). Mais en 1994 le chiffre d'affaires pour Nicotinell était tombé à 120 millions. Les ventes seraient-elles dix fois plus importantes, il ne s'agirait encore que d'un produit où le marketing et l'opportunisme (vague anti-fumeurs aux Etats-Unis) l'emportait largement sur l'inventivité et les considérations de santé.

Le «pipeline» (produits en fin de développement) de Ciba/Sandoz n'est bien sûr pas totalement vide. Les nouvelles applications prometteuses au niveau du marché ont pour nom cancer (du sein en particulier), maladies cardiovasculaires et Alzheimer. Des six meilleurs du pipeline (dont le chiffre d'affaires pronostiqué serait de près de quatre milliards/an) aucun ne s'impose pour le moment; ils totalisent, entre 1993 et aujourd'hui, moins de 100 citations, articles de recherche fondamentale inclus. Les analystes citent d'ailleurs une première étude «décevante» pour Revasc (Ciba), proposé pour le traitement de l'infarctus; étude que je n'ai pu dépister - mais il y a belle lurette que dans le domaine des produits pharmaceutiques les brokers sont mieux informés que les chercheurs. ■

Produit*	Cible	Chiffre d'affaires	Brevet	Pronostic
Voltaren (C)	Rhumatisme	1539 mio	échu en 1995	dimin. des ventes de 20%
Tegretol (C)	Epilepsie	471 mio	échu	ventes en stagnation
Nitroderm (C)	Angine de poitrine	458 mio	pas de brevet	ventes en recul
Nicotinell (C)	Fumeurs	120 mio (1994)	brevet actif	ventes en recul rapide
Clozaril (S)	Schizophrénie	440 mio	échu	ventes en recul dès 1997
Leponex (S)				
Zaditen (S)	Asthme	438 mio	échu	ventes en recul
Sandimmun (S)	Transplantation	1420 mio	échu en 2012	ventes en augmentation

*(C=Ciba; S= Sandoz)